



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

2 octobre 2017

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 2 octobre 2017, étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Marilyn Roy, Messieurs Rejean Deblois, Clermont Maranda, Pierre Nadeau et Jean-François Nadeau sous la présidence de Madame Mélissa Leblond mairesse suppléante. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. Monsieur Michel Duval maire est absent. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures (19h00).

177-17

### Adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts demandés. Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Marilyn Roy

178-17

### Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le procès-verbal du 11 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

179-17

### Approbation liste comptes et paiements directs période du 11 septembre 2017 au 30 septembre 2017

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Rejean Deblois

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hénédine approuve les paiements suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs nos 421 à 423	totalisant	871.14 \$
Les chèques nos 14232 à 14245	totalisant	<u>51 493.85 \$</u>
Pour un grand total de :		52 364.99 \$

### Correspondance

MRC N-B : Règlement concernant le service de transport collectif des personnes de la MRC Nouvelle-Beauce et assurant une liaison avec des points situés sur le territoire des villes de Lévis et de Québec;

CISSS CA : Communiqué sur réseau Viactive;  
Rehaussement programme soutien aux organismes communautaires 2017-2018;

Table intermunicipale en loisirs de la Nouvelle-Beauce : Procès-verbal réunion  
20 septembre 2017;

MAMOT : Approbation proportion médiane et facteur comparatif du rôle 2018 =  
100% ;  
: Directive sur placement autorisé;

TAQ : Rejet demande de M. René Gagnon pour contestation décision CPTAQ  
visant morcellement terrain ;

Biblio CNCA : Nouvelle signature et programmation 40<sup>e</sup> anniversaire du réseau;

MRC N-B : Information sur réservation chambres congrès 2018 à Montréal de  
la FMQ;

Commissaire au Lobbyisme : Information sur règles à respecter lors de fin  
mandat au conseil;



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la  
Paroisse de Sainte-Hénédine

2 octobre 2017

**Questions de l'assemblée**

- Demande appui CRLNF pour préservation patrimoine
- Demande de commandite pour spectacle CRLNF
- Circulation camion route Saint-Jean-Baptiste.

Arrivée de M. Jean-François Nadeau à 19h35

180-17

**Autorisation participation au souper gens d'affaires le 1<sup>er</sup> novembre 2017 au Centre Caztel**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue aujourd'hui;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Marilyn Roy  
et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet pour un membre du conseil municipal pour participer au souper des gens d'affaires le 1<sup>er</sup> novembre 2017 au Centre Caztel au prix de 115\$ plus frais de déplacement. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement relatif.

181-17

**Autorisation nouveau logo et recrutement pompiers pour service incendie**

CONSIDÉRANT l'initiative du nouveau directeur du service incendie de concevoir un nouveau logo pour le service incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recruter des nouveaux pompiers pour le service incendie de la municipalité;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau  
et résolu unanimement

Que le conseil municipal officialise le logo confectionné par le directeur incendie et présenté au conseil municipal séance tenante pour identifier le service incendie de la municipalité et autorise le recrutement de pompiers pour le service incendie de la municipalité.

182-17

**Autorisation modification bail avec CFB pour local supplémentaire et aménagement local temporaire à l'étage pour bureau transitoire**

CONSIDÉRANT la demande du CFB (Club de Fertilisation de Beauce) le 20 septembre 2017 pour un réaménagement de locaux du club dans les meilleurs délais suite au regroupement de quatre (4) clubs conseil pour former l'entreprise Opticonseil Chaudière-Appalaches;  
CONSIDÉRANT l'étude de différents scénarios par le conseil en séance de travail;

Il est proposé par Rejean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau  
et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la location d'un espace supplémentaire au CFB, soit le local 209, au même prix au pied carré que le bail en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2017, avec la vente de l'ameublement au prix coûtant s'ils sont intéressés. De plus le conseil autorise l'aménagement du bureau du maire / la coordonnatrice loisirs dans l'espace corridor à l'étage de manière transitoire en attendant le plan de réorganisation du CFB. Le tout pour un montant de 500\$ financés avec le prix du loyer supplémentaire.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

2 octobre 2017

183-17

### **Autorisation travaux garde de corps dans le cadre du projet PIC-150**

CONSIDÉRANT le plan révisé reçu de l'architecte pour l'installation d'un garde de corps demandé par la FADOQ sur le perron de la salle municipale;  
CONSIDÉRANT la proposition révisée de l'entrepreneur Atelier Spécialisé Paradis pour réaliser les travaux;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à retenir les services d'Atelier Spécialisé Paradis de Sainte-Hénédine pour l'aménagement de garde de corps au perron de la salle municipale au prix de 1 460\$ plus taxes applicables. Le tout sera financé tel que prévu au projet PIC-150.

184-17

### **Choix travaux pour dépôt programmation au MAMOT pour TECQ 2014-2018**

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan d'intervention révisé par SNC Lavalin et accepté par la résolution 152-17;

CONSIDÉRANT son approbation par le MAMOT le 21 août 2017;

CONSIDÉRANT le rapport déposé le 22 septembre 2017 par SNC Lavalin suite à l'adoption de la résolution 153-17;

CONSIDÉRANT que ce rapport conclut qu'il est impossible de réaliser les travaux sur la route Sainte-Thérèse (rue Principale) en collaboration avec le MTMDET à cause de délais de programmation de ces derniers pour les travaux;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Marilyn Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal désigne les secteurs de la rue de l'Église, de la rue Morisset et de la servitude rue Saint-Albert et Langevin qui sont priorisés au plan d'intervention révisé comme travaux à réaliser dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 et autorise le directeur général secrétaire-trésorier à déposer la réalisation de ces travaux d'infrastructure auprès du MAMOT dans les meilleurs délais.

185-17

### **Avis au MTMDET pour travaux d'infrastructure projetés sur la Route Sainte-Thérèse (Principale)**

CONSIDÉRANT l'approbation par le MAMOT du plan d'intervention révisé le 21 août 2017 pour les infrastructures (chaussée, aqueduc égout) de la municipalité;

CONSIDÉRANT le rapport déposé le 22 septembre 2017 par SNC Lavalin à ce sujet;

CONSIDÉRANT que ce rapport mentionne qu'il y a lieu d'informer le Ministère des Transports que la municipalité veut faire des travaux de remplacement de conduites sur la Route Sainte-Thérèse (rue Principale) dès que possible;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal avise le MTMDET qu'en conformité avec son plan intervention révisé et approuvé par le MAMOT qu'il veut faire des travaux de remplacement de conduites sur la route Sainte-Thérèse (rue Principale) entre l'intersection Principale – Langevin (Route 275) et le 672 Route Sainte-Thérèse dès que possible.



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la  
Paroisse de Sainte-Hénédine

2 octobre 2017

186-17

**Mandat à SNC Lavalin pour réaliser les plans et devis de réfection d'infrastructure**

CONSIDÉRANT la résolution 184-17;  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire préparer les plans et devis pour réaliser les travaux en 2018;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues de deux (2) firmes de professionnels à cet effet;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le mandat pour la réalisation de plan et devis pour la réfection dans les rues de l'Église, Morisset et de la servitude de la rue Saint-Albert à la rue Langevin, à SNC Lavalin au prix de 17 500\$ plus taxes applicables. Le tout selon l'offre de service datée du 20 octobre 2017. Le conseil avise SNC Lavalin à voir à respecter les délais pour permettre la réalisation de travaux au début de l'été 2018 de façon obligatoire. Le tout sera financé à même les surplus du secteur aqueduc / égout.

187-17

**Mandat à Geomog pour réaliser des travaux d'arpentage**

CONSIDÉRANT la résolution 186-17;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager une firme pour effectuer des travaux d'arpentage;

CONSIDÉRANT les résolutions 74-15, 93-15, 111-15 et 167-15 concernant les bassins de rétention ;

CONSIDÉRANT les propositions reçues le 28 septembre 2017 #17051 et le 29 septembre 2017 #17052 de Geomog et la proposition de Stéphane Roy, a. g. du 2 octobre 2017;

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyée par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le mandat pour la réalisation des travaux d'arpentage à Geomog pour les relevés des rues de l'Église, Morisset et de la servitude de la rue Saint-Albert à la rue Langevin requis pour la réalisation des plans et devis de remplacement chaussée, aqueduc, égout sanitaire, pluvial au prix forfaitaire de 4 290\$ plus taxes applicables. Le tout sera financé à même les surplus du secteur aqueduc et égout.

De plus, le conseil accepte la proposition pour les frais d'arpentage au taux horaire pour la réalisation des bassins de rétention;

Le tout sera financé tel que prévu au règlement emprunt ou surplus non affecté pour ce dernier mandat.

188-17

**Attestation dépôt au conseil rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 et choix firme vérification débitmètre**

CONSIDÉRANT la stratégie d'économie d'eau potable mise en place par le gouvernement du Québec pour diminuer la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités du Québec de participer et de se conformer aux directives sans quoi, elles ne sont pas admissibles au programme d'aide financière du MAMOT;

CONSIDÉRANT le rapport produit et accepté par le MAMOT avec la recommandation de faire calibrer nos débitmètres avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018;

CONSIDÉRANT les propositions reçues de deux (2) firmes pour réaliser cette calibration;

Il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal atteste du dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2016 par le directeur général secrétaire-trésorier et que le conseil autorise ce dernier à faire réaliser les travaux de vérification du débitmètre par la firme ayant fait la proposition la plus avantageuse après analyse de celles-ci.



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la  
Paroisse de Sainte-Hénédine

2 octobre 2017

189-17

**Autorisation étude interne sur les coûts d'acquisition et d'utilisation de l'immeuble du 112 rue Principale**

CONSIDÉRANT les discussions avec les représentants d'Unicoop suite à une demande de permis de démolition de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les visites faites par des représentants de la municipalité de cet immeuble et que le maire recommande au conseil d'étudier l'opportunité de se porter acquéreur de cet immeuble;

CONSIDÉRANT les besoins du CFB à venir tel que mentionnés dans la résolution 182-17;

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à préparer une étude sur une éventuelle acquisition de l'immeuble du 112 rue Principale, propriété d'Unicoop par la municipalité et d'en rendre compte au conseil dès que possible.

190-17

**Autorisation achat mobilier usagé de bureau d'Unicoop**

CONSIDÉRANT que lors de la visite de l'immeuble du 108 et 112 rue Principale par des représentants de la municipalité, il fut constaté la présence de mobilier de bureau excédentaire de bonne qualité;

CONSIDÉRANT qu'il pourrait y avoir lieu de se procurer ce mobilier excédentaire de bonne qualité et de faire une offre d'achat à cet effet; Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rejean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à offrir pour trois (3) postes de travail comprenant (bureau, huche, classeur), un montant de 1 000\$ plus taxes pour le mobilier de bureau excédentaire de bonne qualité d'Unicoop.

Le tout sera financé à même les surplus de l'année courante.

191-17

**Office régional d'habitation de la Nouvelle-Beauce – Engagement à participer aux coûts d'opération de novembre et décembre 2017**

ATTENDU QUE LA Société d'habitation du Québec (SHQ) a donné son accord afin que la directrice de l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce (ORHNB) débute ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, et ce, à temps complet;

ATTENDU qu'en vertu des lettres patentes que le gouvernement du Québec doit transmettre à la MRC, l'entrée en vigueur de l'ORHNB est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Nadeau, appuyé par Clermont Maranda et unanimement résolu :

Que la municipalité de Sainte-Hénédine confirme à la MRC de La Nouvelle-Beauce qu'elle accepte de participer aux coûts des opérations reliées à l'Office régional d'habitation de La Nouvelle-Beauce pour les mois de novembre et décembre 2017, et ce, selon le tableau de répartition suivant :

Nom de l'OMH	Nombre de logements	Coûts
OMH de Saint-Lambert-de-Lauzon	10	1 020\$
OMH de Frampton	10	1 020\$
OMH de Sainte-Marguerite	10	1 020\$
OMH de Sainte-Hénédine	11	1 122\$
OMH de Saint-Isidore	19	1 939\$
OMH de Scott	10	1 020\$
OMH de Saint-Bernard	10	1 020\$
OMH de Vallée Jonction	12	1 224\$
OMH de Sts-Anges	10	1 020\$
OMH de Sainte-Marie	32	3 265\$
OMH de Saint-Elzéar	13	1 327\$
<b>Total de</b>	<b>147</b>	<b>15 000\$</b>



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la  
Paroisse de Sainte-Hénédine

2 octobre 2017

De plus, il est convenu que cette participation est assumée à 90% par le SHQ  
et 10% par la municipalité locale concernée.

192-17

**Procuration au directeur général secrétaire-trésorier auprès d'Hydro –  
Québec**

CONSIDÉRANT l'avis reçu d'Hydro-Québec le 16 septembre 2017;  
CONSIDÉRANT les dispositions de la loi sur l'accès aux documents des  
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui  
assurent la confidentialité des dossiers;

Il est proposé par Marilyn Roy, appuyé par Jean-François Nadeau  
et résolu unanimement

Que le conseil municipal accorde une procuration générale au directeur  
général secrétaire-trésorier pour toute demande, transaction entente de tarif,  
de paiement ou autre action sur toutes les comptes de la municipalité avec  
Hydro-Québec pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hénédine. Cette  
procuracion est effective dès maintenant et en vigueur tant qu'elle ne sera pas  
révoquée. Le directeur général secrétaire-trésorier actuel est M. Yvon  
Marcoux.

Que le maire M. Michel Duval soit autorisé à signer le formulaire de  
procuracion fourni.

193-17

**Levée de la séance**

Il est proposé par Marilyn Roy que la séance soit levée. Il est vingt heures vingt-  
deux (20h22).

« Je, Mélissa Leblond, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens  
de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
Mélissa Leblond, mairessé suppléante Yvon Marcoux, dir. gén. & sec.-trés.

Y.M.